

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Timothée DRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 31 octobre 2023
Date de publication : 16 novembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	ROBERT Jean-Claude	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	LACROIX Olivier	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	GINDRE Denis	NONNOTTE-BOUTON Catherine
DAUBIGNEY Jean-Michel	VERNE Pierre	REBILLARD Jean-Michel
MEUGIN Olivier	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	RIOTTE Christine
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	CHAPIN Jean-Paul
LEFEVRE Jean-Philippe	PAUVRET Emeric	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CALINON Séverine	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	MATHEZ Christian
GUIBELIN Marie-Rose	DRUET Timothée	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	GERMOND Daniel	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
PECHINOT Jacques	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe	LAGNIEN Jacques
TRONCIN Dominique	JARROT-MERMET Laëtitia	
BERNARDIN Daniel	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno
DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

Conseillers absents ayant donné procuration

JEANNET Nathalie donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
MANGIN Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
ANTOINE Patricia donne procuration à PECHINOT Jacques
DRAY Frédérique donne procuration à GRUET Justine
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
PRAT Hervé donne procuration à BERNARDIN Daniel
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

Conseillers absents non suppléés et non représentés

THEVENIN Héliane	BLANCHET Philippe	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	JACQUOT Patrick	JEANNEAUX Cyriel
MATHIOT Agnès	VIVERGE Patrick	RIGAUD Fabien

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Aux termes de l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont les seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ». Ainsi les aides à l'immobilier d'entreprise, la location ou la vente de terrains relèvent exclusivement de la compétence des communes et des EPCI.

Pour répondre à l'enjeu de l'accompagnement global des projets d'entreprise dans les phases majeures de leur vie (création, transmission, développement important, mutation, etc.), une offre d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est mobilisable. Cette offre vise à boucler des plans de financement bien dimensionnés avec un effet de levier maximum recherché sur les financements privés et/ou publics (actionnaires, banques, Conseil Régional, etc.). La finalité étant de soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emploi et de valeur.

Par délibération n° GD91/17 du 05 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise, et a autorisé la Région Bourgogne Franche-Comté à intervenir, le cas échéant, en complément de l'aide apportée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cette autorisation d'intervention a fait l'objet de prolongations successives, la dernière d'entre elles validée par délibération du 23 mars 2023 pour la période 2023-2028.

Il est ici proposé d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprises à la Société d'Economie Mixte AKTYA pour accompagner le projet de requalification de l'ancien site industriel SNDR situé rue du Défois à Dole.

Le projet consiste en l'acquisition du site (12 000 m² bâtis pour sur une parcelle de 26 000 m²), puis en une réhabilitation progressive visant à proposer des cellules d'activités à destination d'entreprises. A terme est également envisagée la construction de cellules complémentaires sur la partie non bâtie du site.

Ainsi cette opération permet à la fois de :

- Requalifier un site industriel vacant et densifier le bâti,
- Développer une offre locative d'accueil d'entreprises complémentaire à l'échelle de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le projet de requalification (acquisition du site incluse) est estimé à 5,5 M€, l'opération de construction neuve de cellules d'activités à 3 M€.

De fait, et en réponse à la sollicitation adressée par AKTYA, il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises correspondant à la demande suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention (en €)
SEM AKTYA	Madame Anne VIGNOT, Présidente	Acquisition et requalification du site industriel ex-SNDR rue du Défois à Dole. Création de cellules d'activités (ateliers) proposées à la location dans la partie bâtie et construction de cellules supplémentaires sur la partie non bâtie. Montant d'acquisition 1,2 M€ ; travaux de requalification 4,3 M€ ; construction de cellules sur la partie non bâtie 3 M€.	200 000 €
TOTAL			200 000 €

Les modalités d'attribution de cette subvention sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition d'attribution de subvention telle que définie ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette décision, en particulier la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise ci-annexée.

SCRUTIN POUR : 75
 CONTRE : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Développement Economique
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- SEM AKTYA

Fait à Damparis, le 9 novembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

